Recherches & Solidarités

Nouveau découpage régional
en vigueur au 1er janvier 2016

Bilan de l'emploi dans l'économie sociale en régions

Cécile BAZIN – Marie DUROS
Mélanie BAZOGE – Jacques MALET

Octobre 2015

GROUPE Caisse des Dépôts

ARF ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE

INTRODUCTION

Pour la huitième année consécutive, l'Association des Régions de France, la Caisse des Dépôts et Recherches & Solidarités s'associent pour mettre à la disposition des acteurs et des observateurs les données les plus récentes sur l'économie sociale en région.

Cette coopération porte sur la présentation de données relatives *au poids de l'économie sociale*, *aux chiffres clefs de la vie associative, aux principaux éléments concernant le secteur associatif sanitaire et social non lucratif.* Ces travaux sont présentés sous la forme de trois séries de diaporamas pour chacune des 26 régions françaises. Elles sont, toutes trois, en libre accès sur www.avise.org et www.recherches-solidarites.org.

Pour la première fois cette année, ces 3 séries sont complétées par une présentation **à l'échelle des 13 régions**, selon le découpage en vigueur au 1er janvier 2016. Le présent document, conçu comme un document technique, réunit les principaux repères actualisés à l'année 2014, concernant l'emploi dans l'économie sociale des 13 « *nouvelles* » régions, auxquelles viennent s'ajouter 4 départements d'outre-mer :

- Les établissements d'économie sociale en 2014
- Le nombre de salariés en 2014 dans chacune des 4 composantes
- L'évolution du nombre de salariés entre 2013 et 2014
- La ventilation des salariés d'économie sociale entre les 4 composantes et son poids dans l'ensemble du secteur privé

Cette présentation est complétée par une annexe technique rappelant les principales définitions et les repères méthodologiques sur lesquels reposent tous ces travaux.

Pour une approche nationale détaillée, le lecteur pourra se reporter au *Bilan 2014 de l'emploi dans l'économie sociale* publié en juin 2015 et à la *13ème édition de La France associative en mouvement*, parue en septembre 2015.

1. Les etablissements d'economie sociale en 2014

Les totaux de ce tableau sont arrondis. Les chiffres intermédiaires ne le sont pas, mais doivent être lus en tenant compte de la marge d'erreur et d'actualisation inhérente à tout recensement.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Ensemble ES
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	11 782	142	510	2 468	14 902
Aquitaine - Poitou-Charentes - Limousin	15 726	99	915	3 117	19 857
Auvergne - Rhône Alpes	21 958	160	1 092	3 141	26 351
Bourgogne - Franche-Comté	7 075	45	500	1 461	9 081
Bretagne	9 339	60	386	1 974	11 759
Centre - Val de Loire	6 596	53	362	1 341	8 352
Corse	832	NC	64	85	981
Ile-de-France	27 738	520	751	2 224	31 233
Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées	16 772	58	919	2 799	20 548
Nord Pas-de-Calais - Picardie	11 997	98	497	1 368	13 960
Normandie	7 862	45	464	1 344	9 715
Pays de la Loire	11 442	36	493	1 995	13 966
Provence Alpes Côte-d'Azur	12 847	61	604	1 679	15 191
Guadeloupe	835	NC	38	93	966
Guyane	328	NC	13	14	355
Martinique	748	NC	35	105	888
Réunion	1 473	38	38	134	1 683
France entière	165 350	1 425	7 680	25 340	199 795

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. La mention NC (non communicable) est précisée en respect du secret statistique.

2. L'emploi dans l'economie sociale en 2014

Les totaux de ce tableau sont arrondis. Les chiffres intermédiaires ne le sont pas, mais doivent être lus en tenant compte de la marge d'erreur et d'actualisation inhérente à tout recensement.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Ensemble ES
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	154 110	8 082	8 440	32 275	202 908
Aquitaine - Poitou-Charentes - Limousin	159 299	5 465	20 370	38 839	223 973
Auvergne - Rhône Alpes	237 105	6 679	22 720	36 798	303 302
Bourgogne - Franche-Comté	78 803	2 479	9 994	14 823	106 099
Bretagne	96 156	4 293	10 118	29 238	139 805
Centre - Val de Loire	65 432	2 448	7 128	14 586	89 594
Corse	7 240	NC	654	849	8 743
Ile-de-France	309 075	29 347	25 265	34 082	397 769
Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées	166 780	3 088	17 448	32 450	219 766
Nord Pas-de-Calais - Picardie	170 675	6 530	7 786	16 946	201 937
Normandie	90 851	3 710	7 514	17 862	119 937
Pays de la Loire	116 175	1 793	9 610	27 778	155 356
Provence Alpes Côte-d'Azur	134 464	3 657	8 931	18 122	165 174
Guadeloupe	9 722	NC	245	955	10 922
Guyane	3 282	NC	84	122	3 488
Martinique	9 112	NC	381	1 041	10 534
Réunion	18 553	1 538	605	2 317	23 013
France entière	1 826 830	79 515	157 295	319 150	2 382 790

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. La mention NC (non communicable) est précisée en respect du secret statistique.

3. EVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIES ENTRE 2010 ET 2014

Le tableau ci-dessous montre comment a évolué l'emploi dans l'économie sociale, et dans chacune de ses quatre composantes, ainsi que dans l'ensemble du secteur privé, entre 2010 et 2014.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Ensemble Eco. Soc.	Secteur privé
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	0,8%	26,3%	-0,8%	-6,4%	0,3%	- 2,8%
Aquitaine - Poitou-Charentes - Limousin	2,0%	19,4%	4,1%	-1,6%	1,9%	1,0%
Auvergne - Rhône Alpes	2,4%	46,9%	8,7%	-0,4%	3,2%	1,7%
Bourgogne - Franche-Comté	0,3%	4,9%	2,5%	2,5%	0,9%	- 2,3%
Bretagne	1,2%	20,3%	14,0%	0,0%	2,3%	- 0,2%
Centre - Val de Loire	-0,6%	14,0%	1,0%	0,8%	0,1%	- 1,5%
Corse	- 2,4%	NS	23,7%	3,8%	-0,2%	3,9%
Ile-de-France	1,7%	14,3%	1,2%	4,4%	2,7%	1,0%
Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées	- 2,1%	18,8%	9,4%	- 1,2%	-0,9%	1,4%
Nord Pas-de-Calais - Picardie	- 1,1%	5,7%	1,8%	-6,5%	-1,2%	- 1,9%
Normandie	- 1,3%	13,7%	34,5%	0,8%	1,1%	- 2,8%
Pays de la Loire	1,7%	21,5%	12,4%	1,0%	2,4%	1,7%
Provence Alpes Côte-d'Azur	- 1,5%	32,5%	4,8%	0,0%	-0,4%	0,6%
Guadeloupe	- 1,8%	NS	- 2,6%	4,5%	-0,8%	3,4%
Guyane	12,9%	NS	- 10,3%	16,5%	12,8%	13,1%
Martinique	5,3%	NS	- 7,5%	- 3,0%	4,3%	- 0,3%
Réunion	13,7%	9,3%	8,2%	36,7%	15,2%	6,4%
France entière	0,7%	18,2%	6,5%	- 0,5%	1,4%	0,3%
France hors Ile-de-France	0,5%	20,7%	7,5%	- 1,0%	1,1%	0,1%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. La mention NS (non significatif) est précisée s'agissant de données couvertes par le secret statistique. (1) Ces pourcentages élevés s'expliquent par le petit nombre de salariés en référence. (2) Cette forte augmentation est liée à des changements de statut juridique (associations devenues fondations) ou des restructurations.

En 2010, l'emploi dans l'économie sociale enregistrait encore une progression de 2% quand le secteur privé affichait un repli de 0,7%. Marquant un coup d'arrêt en 2011, il est tout de même parvenu à se maintenir (+ 0,1%) et il s'est redressé en 2012 (+ 0,3%). La progression s'est confirmée en 2013 et 2014.

Au bilan, entre 2010 et 2014, l'augmentation du nombre de salariés d'économie sociale s'élève à 1,4%, et elle est de 0,3% pour l'ensemble du secteur privé.

Parmi les régions métropolitaines, c'est en Auvergne-Rhône-Alpes, en Ile-de-France, dans les Pays de la Loire et en Bretagne que la croissance est plus forte.

4. POIDS DE L'ECONOMIE SOCIALE DANS LE SECTEUR PRIVE EN 2014

Le tableau ci-dessous expose la répartition des salariés de chaque composante de l'économie sociale, suivie de la part qu'ils représentent par rapport à l'ensemble des salariés privés. Ce ratio dépend tout à la fois du dynamisme de l'économie sociale elle-même, en numérateur, et des forces ou faiblesses du tissu économique régional, en dénominateur. Il ne correspond donc pas à un palmarès entre les régions, il traduit les enjeux économiques et sociaux que représente l'économie sociale dans chacune d'elles.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Ensemble ES	Part de l'ES au sein du secteur privé
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	76,0%	4,0%	4,2%	15,9%	100,0%	13,8%
Aquitaine - Poitou-Charentes - Limousin	71,1%	2,4%	9,1%	17,3%	100,0%	14,5%
Auvergne - Rhône Alpes	78,2%	2,2%	7,5%	12,1%	100,0%	13,2%
Bourgogne - Franche-Comté	74,3%	2,3%	9,4%	14,0%	100,0%	14,4%
Bretagne	68,8%	3,1%	7,2%	20,9%	100,0%	16,2%
Centre - Val de Loire	73,0%	2,7%	8,0%	16,3%	100,0%	13,2%
Corse	82,8%	NC	7,5%	9,7%	100,0%	10,7%
Ile-de-France	77,7%	7,4%	6,4%	8,6%	100,0%	8,7%
Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées	75,9%	1,4%	7,9%	14,8%	100,0%	15,2%
Nord Pas-de-Calais - Picardie	84,5%	3,2%	3,9%	8,4%	100,0%	13,6%
Normandie	75,7%	3,1%	6,3%	14,9%	100,0%	13,9%
Pays de la Loire	74,8%	1,2%	6,2%	17,9%	100,0%	14,2%
Provence Alpes Côte-d'Azur	81,4%	2,2%	5,4%	11,0%	100,0%	12,2%
Guadeloupe	89,0%	NC	2,2%	8,7%	100,0%	15,4%
Guyane	94,1%	NC	2,4%	3,5%	100,0%	11,9%
Martinique	86,5%	NC	3,6%	9,9%	100,0%	14,7%
Réunion	80,6%	6,7%	2,6%	10,1%	100,0%	16,4%
France entière	76,7%	3,3%	6,6%	13,4%	100,0%	12,7%
France hors Ile-de-France	76,5%	2,5%	6,7%	14,4%	100,0%	13,9%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Lecture : Dans la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, les associations emploient 76% de l'ensemble des salariés d'économie sociale. Cette proportion est de 4% pour les fondations, de 4,2% pour les mutuelles, et de 15,9% pour les coopératives. Ensemble, les quatre composantes de l'économie sociale représentent 13,8% de l'ensemble des salariés du secteur privé.

Certaines régions se distinguent par une plus forte présence de l'une des quatre composantes de l'économie sociale. A titre d'exemples, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, le Nord Pas-de-Calais Picardie, la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur se démarquent pour la place importante qu'y occupe le secteur associatif ; l'Ile-de-France, la Réunion et l'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, pour les fondations ; la Bourgogne - Franche Comté et Aquitaine - Poitou-Charentes - Limousin, pour les mutuelles ; et la Bretagne, les Pays de la Loire et l'Aquitaine - Poitou-Charentes - Limousin, pour les coopératives.

Quatre régions ressortent en dernière colonne avec une proportion de salariés d'économie sociale nettement supérieure à la moyenne de 12,7% : la Réunion (16,4%), la Bretagne (16,2%), la Guadeloupe (15,4%) et le Languedoc-Roussillon – Midi Pyrénées (15,2%).

ANNEXE TECHNIQUE

❍ Sources

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA).

Elles sont établies suivant les mêmes périmètres et les mêmes critères. Elles sont arrondies ici et ne sont pas publiées lorsqu'elles sont couvertes par le secret statistique.

❍ Périmètre des 4 composantes

L'économie sociale rassemble quatre grandes familles d'établissements : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles. Elles sont chacune ici délimitées par leur statut juridique.

Les associations tout particulièrement, les coopératives et mutuelles dans une moindre mesure, font l'objet d'une répartition par secteur d'activité. Celle-ci est basée sur la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), entrée en vigueur au 1er janvier 2008[1].

- Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (codification INSEE) :

- les associations non déclarées : 9210
- les associations déclarées : 9220
- les associations d'utilité publique : 9230
- les associations de droit local : 9260
- les associations déclarées «entreprises d'insertion par l'économique » : 9221
- les associations intermédiaires : 9222

- Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300

- Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :

- les coopératives agricoles : coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA, 6316), sociétés coopératives agricoles (6317), unions de sociétés coopératives agricoles (6318), sociétés civiles d'intérêt collectif agricole (6532), sociétés d'intérêt collectifs agricoles (5432, 5532 et 5632).
- les coopératives de production : sociétés coopératives ouvrière de production et de crédit (5458, 5558, 5658)
- les coopératives de crédit : caisses locales de crédit mutuel (6595), caisses de crédit agricole mutuel (6596), caisses d'épargne et de prévoyance (6100), sociétés coopératives de banque populaire (5192), caisses de crédit maritime mutuel (5193), caisses de crédit mutuel (5194), associations coopératives inscrites (droit local Alsace Moselle, 5195), caisses d'épargne et de prévoyance à forme coopérative (5196) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699, autres sociétés anonymes à directoire dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne)[2].
- les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551
- les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653
- les coopératives commerciales : 5552 et 5652
- les autres coopératives : sociétés en nom collectif coopératives (5203), sociétés en commandite par action coopératives (5309), sociétés en commandite simple coopératives (5307), sociétés coopératives de construction (5443, 5543, 5643, 6543), sociétés coopératives d'intérêt maritime (5454, 5554, 5654, 6554), sociétés coopératives de transports (5455,5555, 5655), sociétés unions de sociétés coopératives (5459, 5559, 5659), sociétés coopératives de production de HLM (5547, 5647), SA à participation ouvrière à directoire (5605), sociétés coopératives entre médecins (6558), autres sociétés civiles coopératives (6560) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.

- *Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :*
  - *Sociétés d'assurance mutuelles: 6411*
  - *Assurances mutuelles agricoles : 8250*
  - *Mutuelles : 8210*
  - *Autres organismes mutualistes : 8290*

---

[1] Cette nouvelle nomenclature comporte désormais 732 codes APE (activité principale exercée), composés de 4 chiffres et d'une lettre.

[2] Pour ces établissements, la référence à l'ancienne nomenclature est indispensable, car désormais ils sont regroupés sous le code 6419Z « Autres intermédiations monétaires » qui comporte également des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale.